

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Modification de la délibération du conseil municipal n° 2018/967 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2019

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2018/967 du 20 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Nouméa a fixé les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2019.

Cependant, des ajustements sur les tarifs s'avèrent nécessaires pour optimiser l'organisation du service public communal.

1. LOCATIONS

Dans le cadre de sa politique d'urbanisation et de revitalisation de son centre-ville et de son bord de mer, la Ville de Nouméa réalise une vaste opération de développement urbain sur le Quai Ferry dont la livraison est prévue fin 2019.

Cette opération d'envergure est destinée à devenir une réelle locomotive commerciale pour l'attractivité du centre-ville de Nouméa et s'inscrit dans une complémentarité économique importante soutenant sa position de pôle commercial majeur. L'ambition de ce programme est d'apporter une valeur ajoutée en matière d'attractivité pour les croisiéristes et une zone commerciale complémentaire au centre-ville.

Cette zone comprend un espace commercial sur les Quais Ferry de 4.818 m² et l'immeuble Cheval d'une surface exploitable de 400 m² dont une partie sera dédiée à l'artisanat d'art local et une autre à la location d'une salle de réception.

Pour la commercialisation des locaux, sont proposés les tarifs suivants :

- LOCAUX DES QUAIS FERRY

Après appel	Minimum / mois / hors charges	1.200 F/CFP/m ²
à concurrence	Maximum / mois / hors charges	5.000 F/CFP/m ²

- LOCAUX DE L'IMMEUBLE CHEVAL

- Espaces et surfaces de ventes intérieurs au rez-de-chaussée destinés à l'artisanat d'art

Après appel	Minimum / mois / hors charges	1.200 F/CFP/m ²
à concurrence	Maximum / mois / hors charges	5.000 F/CFP/m ²

- Espaces extérieurs, emplacement de 9m² (3x3) 2.000 F/CFP / jour

- La salle de réception forfait 100.000 F/jour

comprenant l'espace d'accueil attenant à l'escalier historique, le 1^{er} étage et le rooftop.

Par ailleurs, la Ville est sollicitée pour des demandes de locations d'emplacement pour deux roues motorisées dans les parkings Clémenceau et Higginson. Pour répondre à ces demandes, il est proposé de fixer à 3.000 F/HT/mois l'emplacement de stationnement pour deux roues dans les deux parkings.

2. REDEVANCES

Depuis la reprise en gestion par la Ville du crématorium le 1^{er} avril 2019, les prestations de crémation proposées pour les enfants de 0 à 12 ans sont facturées 85.000 F/CFP.

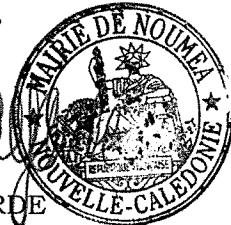
Or, il est possible que plusieurs enfants nés sans vie d'une même mère puissent être crématisés ensemble dans un même cercueil. Dans ce cas de figure, afin de ne pas surfacturer la famille en comptant plusieurs crémations, il est proposé d'appliquer un forfait de 85.000 F/CFP à la crémation d'enfants nés sans vie d'une même mère réunis dans un même cercueil.

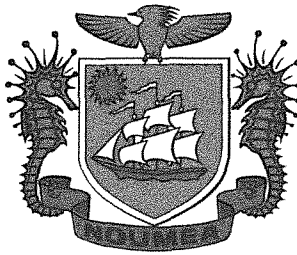
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
		M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de présents	: 36	Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (9 procurations)	: 45	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON

SORTIE DE :

Mme Sonia BACKES

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/627

modifiant la délibération du conseil municipal n° 2018/967 du 20 décembre 2018
fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUIL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L 122-20 et L 131-5,

VU la délibération modifiée du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/967 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/86 du 24 juin 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue **en séance du 1^{er} juillet 2019**
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

Après en avoir délibéré,

19 JUIL. 2019

D E C I D E :

CONTRÔLE DE LEGALITE

ARTICLE 1^{er} /

Les dispositions de l'article 1^{er} de la délibération du conseil municipal n° 2018/967 susvisée sont complétées des tarifs suivants :

LOCATIONS

LOCATION DES LOCAUX DES QUAIS FERRY

Après appel à concurrence	Minimum / mois / hors charges	1.200 F/CFP/m ²
	Maximum / mois / hors charges	5.000 F/CFP/m ²

LOCATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE CHEVAL

- Espaces et surfaces de vente intérieurs au rez-de-chaussée destinés à l'artisanat d'art

Après appel à concurrence	Minimum / mois / hors charges	1.200 F/CFP/m ²
	Maximum / mois / hors charges	5.000 F/CFP/m ²

- Espaces extérieurs, emplacement de 9m² (3x3) 2.000 F/CFP / jour

- La salle de réception forfait 100.000 F/jour

comprenant l'espace d'accueil attenant à l'escalier historique, le 1er étage et le rooftop

LOCATION D'EMPLACEMENT DANS LE PARKING CLEMENCEAU

- du palier 1 à 16 inclus (par emplacement)	11.500 F/CFP / mois
- emplacement pour deux roues (nouveau)	3.000 F/CFP / mois

LOCATION D'EMPLACEMENT DANS L'IMMEUBLE HIGGINSON RUE DE SEBASTOPOL

- places réservées à l'abonnement mensuel	11.500 F/CFP / mois
- emplacement pour deux roues (nouveau)	3.000 F/CFP / mois

REDEVANCES**TARIFS DU CREMATORIUM**

- Adulte (enfants au-delà de 12 ans et y compris cercueil zingué)	170.000 F/CFP
- Enfant :	
• enfant né sans vie pris en charge par les établissements hospitaliers	30.000 F/CFP
• enfants nés sans vie d'une même mère et réunis dans un même cercueil (nouveau)	85.000 F/CFP
• de 0 à 12 ans	85.000 F/CFP
- Restes mortels	30.000 F/CFP
- Pièces anatomiques	5.000 F/Kg

LE RESTE SANS CHANGEMENT**ARTICLE 2 /**

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

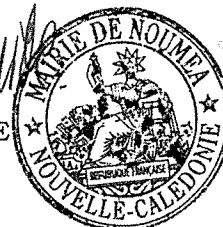
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

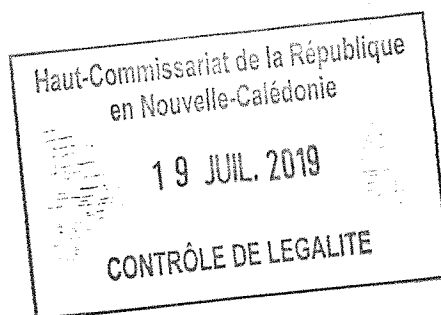
NOUMEA, LE **19 JUL. 2019**

Le Maire,

Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE

**DESTINATAIRES :**

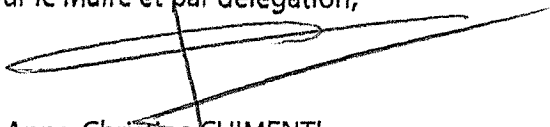
SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.U.	- 1
D.A.C.P.	- 1
D.V.C.E.S.	- 1
AFFICHAGE	- 1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 JUIL. 2019**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le **22 JUIL. 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances